

#2
PHASE II

BIODEV2030
INTÉGRER LA
BIODIVERSITÉ

CO-CONSTRUIRE
UN PROJET PILOTE
DE TERRITOIRE
INTÉGRANT
LA BIODIVERSITÉ
AU DÉVELOPPEMENT

ambition pour la biodiversité

BIODEV
2030





ambition pour la biodiversité

**BIODEV
2030**

QUOI ?

Guide pratique issu de l'analyse transversale des expériences du projet BIODEV2030 pour co-construire un projet pilote d'amélioration des pratiques productives au niveau territorial.

POUR QUI ?

A destination des Points Focaux Nationaux de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), des ministères de l'Environnement et des ministères sectoriels (agriculture, forêts, pêche, mines, économie, etc.), aux partenaires techniques et financiers, ou de toute autre organisation désireuse de suivre une démarche d'intégration sectorielle de la biodiversité similaire.

COMMENT ?

Ce guide est issu de la capitalisation transversale des 15 pays ayant testé la méthode BIODEV2030, basée sur le dialogue multi-acteurs et la science, dans le cadre de la phase II du projet entre 2023 et 2026.

Membre d'une communauté locale du Kajiado county, Kenya. IUCN ESARO

En adoptant le Cadre Mondial sur la Biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) en 2022, les parties de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) se sont notamment engagées à assurer une gestion durable des ressources naturelles (cible 10), et à évaluer et réduire les impacts sur la biodiversité, issus des activités du secteur privé (cible 15).

Afin de compléter les efforts engagés au niveau national pour intégrer la biodiversité aux instruments de politique publique sectorielle des pays, la démarche BIODEV2030 est déclinée au niveau local, où les impacts des réglementations sont parfois limités. En promouvant une approche inclusive basée sur le dialogue et la science, le projet a ainsi été déployé dans plusieurs territoires dits « pilotes » identifiés lors d'ateliers de consultation. Les parties prenantes (secteur privé, organisations de la société civile, communautés autochtones, administrations locales) ont mis en lumière les pratiques productives néfastes dans les secteurs économiques prioritaires au niveau national, ainsi que les principales pressions sur la biodiversité, afin de proposer des solutions pour faire évoluer ces pratiques.

BIODEV2030 a ainsi permis le développement de projets pilotes adaptés aux réalités locales visant à aligner les pratiques productives aux enjeux de biodiversité dans les territoires sélectionnés. En tirant les enseignements issus de la mise en œuvre du projet, ce guide présente trois critères de réussite principaux pour atteindre cet objectif :

1. Identifier un territoire pilote stratégique
2. Co-construire un projet pilote d'évolution des pratiques productives
3. Articuler le projet avec les plans d'action biodiversité et sectoriels nationaux

BIODEV2030 phase II a été lancée en 2023 afin d'accompagner 15 pays pilotes dans la révision et la mise en œuvre de leur Stratégie et Plan d'Action National Biodiversité, déclinaison nationale du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF). Construisant sur les acquis de la phase I (diagnostics scientifiques et sectoriels, le dialogue multi-acteurs et engagements volontaires du secteur privé), la phase II porte une double ambition de réformes de politiques publiques sectorielles favorables à la biodiversité, et de développement de projets pilotes de territoire. Elle promeut une méthode innovante d'intégration sectorielle de la biodiversité pour inspirer d'autres gouvernements et organisations.

NARRATIF DU PROJET BIODEV2030



OBJECTIF FINAL

CHANGEMENTS DE PRATIQUES PRODUCTIVES
& RÉDUCTION DES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ

2030

Objectifs de Kunming-Montréal

APPUI AUX PAYS
DANS LA
DÉFINITION ET LA
MISE EN ŒUVRE
DES STRATÉGIES
NATIONALES
BIODIVERSITÉ

2024 - COP16



ANALYSE DES
INSTRUMENTS DE
POLITIQUES
PUBLIQUES
SECTORIELLES

PHASE 2 (2024-26)

**ATELIERS
NATIONAUX**

CONSENSUS
SUR LES REFORMES
DE POLITIQUES
PUBLIQUES



**ATELIERS
TERRITORIAUX**

PROJETS
PILOTES DE
TERRITOIRE

2022 - COP 15

Adoption du Cadre
de Kunming-Montréal



DIAGNOSTICS
DES MENACES

**ATELIERS
NATIONAUX**

ENGAGEMENTS
VOLONTAIRES
SECTORIELS



DIAGNOSTICS
SECTORIELS

PHASE 1 (2020-23)

2020



PLATEFORMES DE DIALOGUE MULTI ACTEURS
PUBLIC, PRIVÉ, OSC, BAILLEURS

PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS PILOTES

PHASE II

CO-CONSTRUCTION D'UN PROJET PILOTE

PHASE I

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES DU SECTEUR PRIVÉ

DIAGNOSTIC INITIAL : BIODIVERSITÉ & MENACES
Analyse sectorielle



CARTOGRAPHIE DES ACTEURS
Organisations de la société civile, secteur public, secteur privé, communautés locales, peuples autochtones, secteur académique



DIALOGUE MULTIACTEURS - ATELIERS TERRITORIAUX

1

2

3



CHOIX DU TERRITOIRE PILOTE

Grille d'analyse multicritères pour définir la zone d'intervention (synergies avec d'autres projets, enjeux biodiversité, présence des acteurs sectoriels, intérêt bailleurs, etc.)



CONCEPTION DU PROJET

Outils mobilisés : diagnostic & arbres à problèmes, théorie du changement, cadre logique, indicateurs de suivi

4

5



IDENTIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT

Financement mixte, prêt de politiques publiques, subventions, etc.

ambition pour la biodiversité

BIODEV
2030





CRITÈRE 1 DE RÉUSSITE

IDENTIFIER
UN TERRITOIRE
PILOTE
STRATÉGIQUE

OBJECTIFS : Réunir les conditions favorables au développement d'un projet pilote d'intégration de la biodiversité sur les secteurs priorités en ciblant un territoire et des acteurs pertinents

Dans la majorité des 15 pays BLODEV2030, des territoires ont été ciblés pour co-construire avec les acteurs locaux des projets visant à améliorer les pratiques productives dans les secteurs économiques définis comme prioritaires.

Les secteurs ciblés au niveau national ont également été retenus au niveau local, afin de décliner dans les territoires les orientations de politiques sectorielles issues du dialogue.

Les activités et les modalités d'intervention spécifiques ont été validées avec les acteurs locaux, et reflètent des enjeux environnementaux et socioéconomiques partagés à l'échelle territoriale.

1

ÉTAPE 1

CIBLER UN TERRITOIRE À FORTS ENJEUX GRÂCE À UNE ANALYSE MULTICRITÈRES

Le territoire sélectionné pour le développement du projet pilote doit avant tout présenter de forts enjeux biodiversité, évalués sur base d'indicateurs écologiques, et être représentatif des secteurs économiques ciblés par le dialogue au niveau national. Il doit également montrer un potentiel de mobilisation des acteurs économiques sectoriels, préalablement cartographiés, ainsi que des opportunités de développement de projets. Ces derniers critères peuvent varier selon l'intérêt et les priorités d'action du gouvernement et des bailleurs à un moment donné.

Les partenaires techniques se sont assurés du potentiel des territoires avant de les sélectionner, grâce à une **matrice d'analyse multicritères**, et à des missions terrain.



Atelier territorial à Menabe, Madagascar, WWF Madagascar



S'APPUYER SUR LES ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ANALYSES SECTORIELLES PRÉALABLES POUR LA SÉLECTION DU TERRITOIRE

La matrice d'analyse multicritères utilisée pour la sélection des territoires pilotes permet de croiser des **caractéristiques écologiques, socioéconomiques, et institutionnelles**, en vue de maximiser le potentiel d'impact du projet pilote. Certains résultats produits par les études de phase I ont été inclus dans cette analyse lorsqu'ils étaient toujours pertinents (diagnostics scientifiques, sectoriels, etc.).

Des méthodologies scientifiques ont été mobilisées, comme la métrique STAR⁽¹⁾ développée par l'UICN, ou IBAT⁽²⁾. Ces outils bénéficient d'une large reconnaissance dans l'évaluation et la gestion des risques biodiversité, en anticipant les impacts potentiels des activités productives.

Une analyse ex-ante du territoire pilote a pu venir compléter cette baseline, afin de pouvoir évaluer à long terme l'impact du projet.

⁽¹⁾Species Threat Abatement and Restoration ⁽²⁾Integrated Biodiversity Assessment Tool



A Madagascar, le processus de sélection de la région pilote de Menabe s'est fait suite à des études comparatives sur les stocks de ressources halieutiques, l'état des mangroves, et la présence d'acteurs industriels et issus de la pêche artisanale.

En Ethiopie, l'Eco Région de Bale, retenue pour le développement d'un projet pilote intersectoriel, présente des critères écologiques marqués. Elle fait partie des Sites classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et son intégrité écologique est fortement menacée par une utilisation des terres non durable liée à la culture céréalière, à l'élevage et à la consommation d'énergie issue de la biomasse.

En Guinée, les territoires pilotes retenus témoignent d'une approche territoriale basée sur les relations entre les peuples autochtones et l'environnement, et non sur le découpage administratif.

SUPERFICIE DES MANGROVES (HA)

Indicateur écologique (1.2)	DIANA	MENABE	MELAKY
Superficie (ha)	45 584,96	36 697,19	45 246,64

Figure 5 : Distribution géographique des mangroves à Madagascar (GMW)

Figure 6 : Zone Diana

Figure 7 : Zone Menabe

Figure 8 : Zone Melaky

Figure 1. Exemple de critère d'analyse pour la sélection du territoire pilote, ici sur la comparaison de la superficie des mangroves entre 4 zones à Madagascar



IDENTIFIER DIRECTEMENT LES ACTEURS MOBILISABLES POUR PORTER LE PROJET

Afin de s'assurer que les ateliers de dialogue locaux bénéficient d'une **bonne représentativité sectorielle et institutionnelle sur le territoire ciblé**, il est essentiel d'une part de cartographier les acteurs clés, et d'autre part d'anticiper leur disponibilité et de garantir leur participation aux ateliers de dialogue.

L'identification d'autres projets portant sur des thématiques ou secteurs similaires est essentielle. Dans certains pays, de fortes synergies avec des programmes en cours ou à venir ont été identifiées, afin de maximiser leurs impacts et de faciliter la mobilisation de financements.

L'organisation de missions de terrain en amont du premier atelier facilite la compréhension des dynamiques locales, en réactivant des relations interpersonnelles lors de la préparation des ateliers.



RESSOURCES

Un livret de capitalisation dédié à la mobilisation des financements est disponible sur le site BIODEV2030. Il donne des recommandations pour faciliter la recherche et l'obtention d'outils de financements pour des projets pilotes en faveur de la biodiversité.



Au Congo, le projet pilote portant sur le développement des forêts communautaires dans la zone ETIC a identifié de nombreuses synergies avec le projet CIBEL (Conservation Inclusive de la Biodiversité et des Ecosystèmes par les communautés Locales), ainsi que le programme People Powering Biodiversity, également porté par le WWF dans le Bassin du Congo.

« On ne s'y attendait pas forcément, mais les banques et le secteur agricole, dans la zone pilote, sont très conscient de leurs impacts, et prêt à bouger si un projet se présente. »

Mme. Hela Fatmi, chargée de projet BIODEV2030 au WWF North Africa, Tunisie



2

ÉTAPE 2

CRÉER LES CONDITIONS D'UN ANCRAGE TERRITORIAL FORT

Afin de **faciliter l'appropriation du projet par les acteurs de terrain, il faut mettre en place les conditions favorables à la participation de tous les acteurs intéressés aux ateliers**, en leur garantissant la possibilité d'accéder au contenu des livrables, et de partager leurs contributions. Cet ancrage passe également par la validation du projet par les autorités locales. En relayant les priorités d'actions des ministères sectoriels, elles peuvent assurer la cohérence du projet pilote avec les orientations nationales, et témoigner d'un soutien politique aux activités.



Rois de la région de Parakou au Bénin, IUCN PACO



Au Bénin, les ateliers de dialogue territoriaux ont mobilisé des représentants des autorités traditionnelles, tels que des rois et chefs coutumiers, qui disposent d'un fort pouvoir d'influence et de savoirs endogènes valorisables dans le cadre des activités des projets pilotes.

CRITÈRE DE RÉUSSITE 1



MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET FAVORISER LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Dans de nombreux pays BIODÉV2030, les partenaires techniques témoignent d'une forte capacité à mobiliser les acteurs présents dans les sites pilotes, avec parfois même des bureaux locaux. Ils se sont également appuyés sur des **plateformes de dialogue ou des mécanismes de consultation existants**. Les plateformes de dialogue créées en phase I ont parfois été réactivées.

Les ateliers ont été organisés dans des territoires représentatifs des secteurs et filières ciblées, et les conditions nécessaires à la mobilisation d'un plus grand nombre d'acteurs ont été réunies.

- La **dimension genre** a été prise en compte dans la mobilisation des parties prenantes, en portant une attention particulière à la participation des femmes aux ateliers. Cependant, dans la majorité des pays, le nombre d'hommes participant aux ateliers est largement supérieur à celui des femmes.
- Les **peuples autochtones** ont également été invités à participer, à travers des représentants ou des OSC. Ils ont pu partager leurs savoirs endogènes et traditionnels.
- Les partenaires se sont appuyés sur des fédérations (chambres de commerce, faitières, coopératives, etc.) influentes, en capacité à la fois de porter la voix des petits producteurs et des entreprises, afin d'engager le secteur privé dès le lancement du projet, et de relayer les informations au sein de leur filière.



ENGAGER LES AUTORITÉS LOCALES ET CONSTRUIRE UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Dans tous les pays, des représentants des autorités locales (gouverneurs, préfets, maires) ont participé aux ateliers de dialogue territoriaux. Les Points Focaux Nationaux (PFN) de la CDB, membres des comités de pilotage de BIODÉV2030 au niveau national, ont parfois eux-mêmes fait le déplacement, témoignant ainsi d'un fort soutien politique au processus de co-construction du projet pilote. Cette mobilisation permet aux acteurs du secteur privé de dialoguer avec des partenaires techniques, financiers, et institutionnels, et en valorisant leurs contributions au dialogue.

Si le **portage politique des activités du projet par les autorités locales a facilité la mobilisation des entreprises**, d'autres facteurs ont également contribué à créer une relation de confiance avec les parties prenantes. Le maintien de la fréquence des ateliers de dialogue, avec un rythme parfois mensuel et la régularité d'échanges ad-hoc ont notamment été mentionnés comme des bonnes pratiques. Dans de nombreux pays, des canaux informels de discussions ont été développés et continuent d'être utilisés pour échanger sur les sujets biodiversité.



« L'une des choses que j'ai trouvées très bien, c'est que les ateliers aient été organisés sur l'un des sites de débarquement, ce qui a permis aux pêcheurs de s'exprimer à leur aise. »

M. Randy Bumbury,
Ministère de Pêches
du Guyana

Site de débarquement pêcheurs au Guyana, WWF Guyana



En Tunisie, des représentants parlementaires ont témoigné d'une forte participation aux ateliers de dialogue organisés dans la Vallée de la Medjerda, et les Commissariats Régionaux de Développement Agricoles (CRDA) ont représenté le Ministère de l'Agriculture.



CRITÈRE 2 DE RÉUSSITE

CO-CONSTRUIRE UN PROJET PILOTE D'ÉVOLUTION DES PRATIQUES PRODUCTIVES

Atelier de dialogue local comté de Kajiado, Kenya, IUCN ESARO

OBJECTIFS : Sur base d'un constat partagé des pressions exercées sur la biodiversité et les enjeux socioéconomiques clés, identifier des modes de production compatibles avec les cibles biodiversité du pays

Le processus de co-construction du projet pilote BIODDEV2030 repose sur un dialogue ouvert, intégrant les considérations des acteurs clés, permettant la mise en place d'activités adaptées au contexte socio-économique et environnemental des territoires ciblés.

Le projet a permis le développement de notes de concept de projet dans les 15 pays. Certains pays ont adopté une approche multi-sectorielle, d'autres se sont concentrés sur des filières spécifiques dans différentes régions, et développé plusieurs projets pilotes.

RESSOURCES



Des versions synthétisées des notes de concept des projets pilotes développés dans les 15 pays BIODDEV2030 sont disponibles dans les ressources du site de BIODDEV2030.



1 ÉTAPE 1 DÉFINIR ENSEMBLE LES PROBLÈMES PRIORITAIRES ET LES SOLUTIONS ADAPTÉES

Les projets pilotes doivent intégrer les attentes des parties prenantes, en trouvant un terrain d'entente satisfaisant en termes d'ambitions environnementales et de besoins économiques locaux.

Il s'agit de proposer des actions adaptées aux contextes socio-économiques et aux enjeux de biodiversité du secteur. L'atteinte d'un constat partagé passe également par la vulgarisation et la formation, afin de montrer aux acteurs leurs fortes dépendances à la biodiversité.

« L'objectif de BIODDEV2030 n'est pas de montrer les acteurs comme des ennemis de la nature, mais de les élever au stade de partenaires. »

M. Martin Luther Kourouma,
chargé de projet
BIODDEV2030 à UICN
Guinée





ACCOMPAGNER L'IDENTIFICATION DES PROBLÈMES ET SOLUTIONS PAR UNE APPROCHE PARTICIPATIVE

Les ateliers de dialogue territoriaux se sont appuyés sur une **approche bottom-up pour la conception des projets pilotes**, en partant des besoins des acteurs locaux, et veillant à ne mettre personne de côté.

Les chargés de projet se sont appuyés sur des **facilitateurs formés à l'animation du dialogue multi-acteurs**, disposant d'un ancrage local et d'une bonne connaissance des codes et des traditions existantes ainsi que des contextes environnementaux et socioéconomiques des territoires. Dans certaines zones isolées, des interprètes ont été recrutés afin de faciliter les échanges avec les communautés locales.

Le renforcement de capacité s'est aussi concentré sur la conception de projets pilotes afin de pouvoir appliquer l'approche bottom-up. Elle repose sur plusieurs étapes : diagnostic de la situation et l'état de la biodiversité locale, construction d'arbres à problèmes et solutions, arbres à stratégies, cadre logique, chronogramme, budget.

Certaines activités ont par ailleurs construit sur les engagements volontaires sectoriels atteints en phase I.



Activité de brainstorming pendant les ateliers jeux sérieux au Sénégal, IUCN PACO



RESSOURCES

Les activités développées par les parties prenantes aux ateliers territoriaux ont construit sur les engagements volontaires sectoriels pris par les pays BIODÉV2030 en phase I. La synthèse de ces engagements est à retrouver ici.



« C'est la première fois que je voyais les femmes s'exprimer aussi facilement dans la région Menabe. »

M. Tsiry Randrenjavelo,
Ministère des Pêches de Madagascar, région de Menabe



Figure 2. Arbre à problèmes produit par le WWF North Africa lors des ateliers de dialogue territoriaux dans la vallée de la Medjerda, Tunisie

CRITÈRE DE RÉUSSITE 2

RÉPONDRE AUX BESOINS DES ACTEURS LOCAUX SUR BASE D'UN CONSTAT PARTAGÉ

Les outils cartographiant les problèmes et solutions permettent d'avoir une vue d'ensemble des besoins et des aspirations des acteurs, puis de prioriser les solutions faisant consensus.

Le manque de données et de connaissances sur l'état de la biodiversité locale constitue parfois un obstacle dans la mise en action.

Le projet, en proposant des diagnostics scientifiques fiables, a souhaité permettre aux acteurs de mieux comprendre leurs dépendances à la biodiversité. Des études complémentaires ont parfois été réalisées sur place afin de montrer l'urgence de l'action face au déclin des ressources naturelles.



2 ÉTAPE 2 PROPOSER UN PROJET ATTRACTIF POUR LES ACTEURS LOCAUX ET LES BAILLEURS

L'étape suivante est d'engager le secteur privé, de mobiliser des financements, et d'obtenir une reconnaissance des ambitions des projets par les autorités.

INTÉGRER DES PROPOSITIONS DE CRÉATION DE VALEUR ALIGNÉES AUX PRIORITÉS DES ACTEURS SECTORIELS

Afin de rendre le projet attractif pour les acteurs locaux, **des activités créatrices de valeur ont été ciblées, comme la certification, ou l'alignement aux réglementations de marché** (règlement européen sur la déforestation importée ou CSRD par exemple), qui permettent d'accéder à de nouveaux marchés plus rémunérateurs. BIODÉV2030 a formé certains acteurs locaux à l'amélioration des pratiques productives alignées aux standards ciblés.

Des mécanismes de partage de bénéfices ont également été proposés dans le cadre d'activités de conservation communautaire (REDD+, Paiements pour Services Environnementaux, ou crédits carbone par exemple).

La **valorisation des savoirs endogènes** constitue dans de nombreux pays, une option plébiscitée par les acteurs locaux. Des témoignages de « champions locaux » ont permis de **montrer comment concilier activité rémunératrice et conservation de la biodiversité**.

Dans certains pays, des entreprises se sont officiellement engagées à co-financer certaines activités de projets pilotes.



Au Bénin, plusieurs fédérations, unions communales et communautés ont témoigné des bonnes pratiques agricoles mises en place à l'échelle locale (Pôle de Développement Agricole 4 à Parakou), notamment des organisations de femmes utilisant le biochar.

Au Viet Nam, le projet a permis de former des pêcheurs locaux aux standards de certification Aquaculture Stewardship Council (ASC) et des membres de coopératives forestières aux standards Forest Stewardship Council (FSC).

« Ce sont les besoins mêmes des communautés qui ont été pris en comptes et relayés dans le projet. »

M. Ousmane Ibrahima Bah,
coordinateur Guinée Ucoopia



MOBILISER DES OUTILS DE FINANCEMENT INNOVANTS

Plusieurs projets pilotes intègrent des **mécanismes de financement dits « innovants », en lien avec les activités de protection de la nature**. Ces mécanismes sont parfois mobilisés à l'échelle nationale, comme c'est le cas des Fonds Fiduciaires de Conservation (FFC). Les FFC peuvent notamment être mobilisés lorsque les projets pilotes proposent des activités d'intégration de la biodiversité en périphérie d'aires protégées.



A Madagascar, la gestion durable des mangroves par les pêcheurs crevettiers à Menabe pourrait générer des crédits « carbone bleu ».

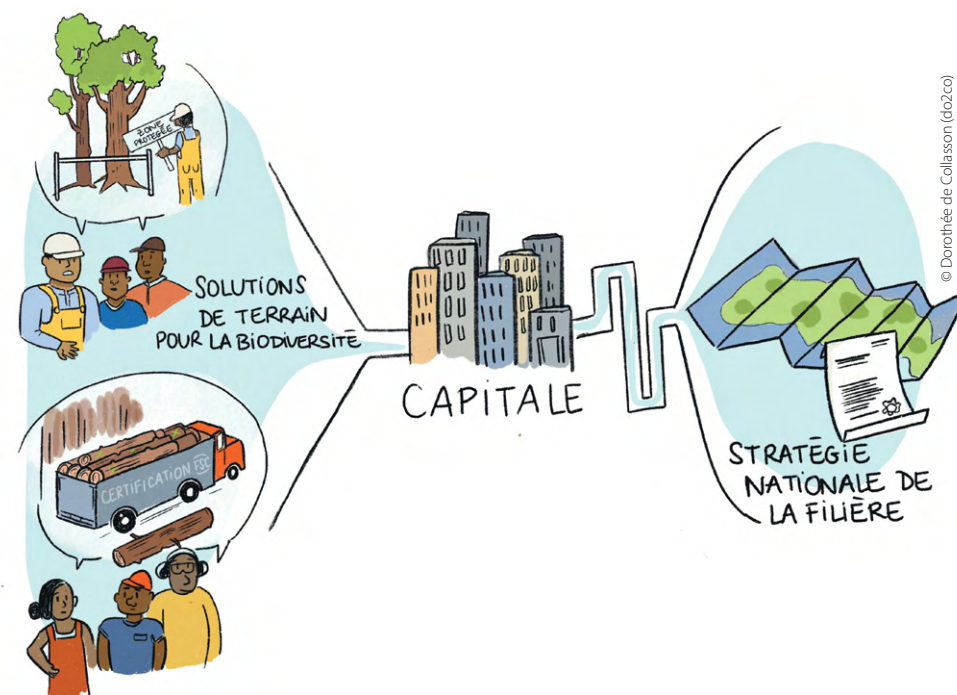
Au Congo, le projet pilote dans la zone ETIC (département de la Sangha), comporte un objectif de développement de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) au sein d'aires communautaires protégées.

CRITÈRE 3 DE RÉUSSITE

ARTICULER LE
PROJET AVEC LES
PLANS D'ACTION
BIODIVERSITÉ
ET SECTORIELS
NATIONAUX

OBJECTIFS : Intégrer les projets pilotes dans la dynamique de réforme en faveur de la biodiversité amorcée au niveau national

Les projets territoriaux sont dits « pilotes » car, en proposant un **modèle démonstrateur de l'intégration sectorielle de la biodiversité**, ils constituent à la fois des laboratoires de réformes, et des applications pionnières de nouvelles politiques sectorielles en cours d'instruction. **Ils peuvent également directement s'insérer dans les ambitions des Stratégies et Plans d'Action Nationaux Biodiversité (SPANB) des pays.**



Agriculteurs au travail, Mont Elgon, Ouganda, IUCN ESARO

© Dorothée de Collas (da2co)

1

ÉTAPE 1

INTÉGRER LE PROJET DANS LES OBJECTIFS POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS NATIONAUX

BIODEV2030 a souhaité **traduire les évolutions des réformes nationales au niveau territorial, afin de concrétiser les nouvelles orientations sectorielles, ou de valoriser les pratiques d'acteurs pionniers.**

Les projets pilotes ont donc pour ambition d'être alignés aux évolutions réglementaires en cours, et d'être portés par les autorités locales.

- TRADUIRE LA SPANB EN ACTIVITÉS CONCRÈTES AU NIVEAU TERRITORIAL

Des spécificités territoriales et certaines dynamiques d'acteurs locaux peuvent rendre le projet très circonscrit à la zone définie pour sa mise en œuvre.

Les territoires ciblés sont néanmoins en majorité représentatifs de type de milieux existants à l'échelle nationale, ainsi que des secteurs économiques prioritaires, et peuvent ainsi directement contribuer aux cibles des SPANB.

Les **projets ayant adopté une approche multi-sectorielle peuvent également être divisés en composantes thématiques ou sectorielles**, afin de maximiser les synergies potentielles avec d'autres initiatives présentes sur le territoire. Cette approche peut renforcer le potentiel de pérennisation du projet et un passage à échelle, en complétant l'approche BIODÉV2030.

 *Au Sénégal, BIODÉV2030 a répondu à une commande directe du Comité SPANB, en contribuant aux points 7 et 16 de la feuille de route nationale. Le point 16 cible le développement de « fiches actions » proposant des activités sectorielles et thématiques ciblées. Ces fiches peuvent être utilisées par les acteurs des secteurs de la pêche, agriculture, et foresterie, ainsi que par les acteurs en charge de la révision de la SPANB.*

- FAIRE RECONNAÎTRE L'AMBITION DU PROJET PILOTE AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

Les acteurs territoriaux peuvent montrer des appréhensions à s'engager dans le projet pilote du fait d'une prise de risques importante liée aux changements de pratiques (risques réputationnels, économiques, techniques, etc.). En invitant les représentants des autorités locales aux ateliers de dialogue territoriaux, les partenaires améliorent la perception du projet par les acteurs locaux.

Cet **ancrage institutionnel et réglementaire** permet aux acteurs d'anticiper l'impact des réformes à venir sur leurs activités, en faisant tendre leurs pratiques vers un modèle défendu à l'échelle nationale.

La vulgarisation des IPPS a également pour objectif de renforcer la compréhension de ces impacts, en termes réglementaires et économiques.

Lorsque les réformes d'instruments de politiques publiques sont également priorisées localement, la concrétisation du projet pilote va bénéficier de la dynamique existante.

2

ÉTAPE 2

VALORISER UNE APPROCHE PILOTE EXEMPLAIRE

Les projets pilotes peuvent être considérés comme des modèles illustrant les bonnes pratiques, et valorisant parfois des approches innovantes, susceptibles d'être étendues à l'ensemble du territoire national. **Dans plusieurs pays, les activités proposées s'inscrivent dans les plans d'actions sectoriels nationaux ou les plans d'affectation des terres, ce qui favorise l'intégration de la biodiversité.**



Agriculteur de l'Eco Région de Bale, Éthiopie. IJUN ESARAO



METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION SOLIDE PERMETTANT DE VALORISER LES RÉSULTATS

Les plans de suivi-évaluation des projets ont fixé des objectifs mesurables afin de vérifier l'évolution des pratiques productives visées et leurs impacts sur les indicateurs socioéconomiques et environnementaux.

En s'appuyant sur des diagnostics scientifiques et des études de référence ex-ante, les projets pilotes pourront démontrer les effets positifs de leurs activités sur la biodiversité. Dans la plupart des pays, ces études de référence se sont appuyées sur des méthodologies reconnues.

Au-delà de l'améliorer les connaissances des acteurs sur la biodiversité locale, ces méthodologies renforcent la confiance des bailleurs potentiels et facilitent leur engagement financier en faveur du projet.



La méthodologie IBAT (Integrated Biodiversity Assessment Tool), qui permet de visualiser le périmètre des zones de protection ou à grande importance pour la biodiversité par rapport aux limites géographiques des futurs sites ou projets des entreprises, a été utilisée pour renforcer les projets pilotes dans les pays IUCN.



PROPOSER UNE LOGIQUE D'INTERVENTION REPRODUCTIBLE POUR UN PASSAGE À ÉCHELLE

Le projet pilote, par son exemplarité, peut servir de laboratoire de réformes et alimenter de nouvelles orientations nationales. Les pratiques durables qu'il met en œuvre s'inscrivent dans une démarche de « learning by doing », pouvant être traduite au niveau national. Les données probantes collectées, par type de milieu ou par secteur, peuvent contribuer à l'orientation des IPPS.

Les acteurs du privé saisissent alors l'intérêt de se positionner comme pionniers de nouvelles pratiques durables, car ils anticipent une nouvelle réglementation



Atelier de dialogue local, Mont Elgon, Ouganda, IUCN ESARO



En Ouganda, le ministère de l'Energie et du Développement Minéral privilégie une approche bottom-up pour intégrer aux plans d'actions sectoriels les solutions communautaires efficaces pour une cuisson propre. Les activités proposées par le projet pilote pourront donc alimenter directement les nouveaux IPPS traduisant cette ambition nationale.

« Si le projet pilote arrive à son terme et qu'on arrive à le répliquer, cela pourrait constituer une bonne partie des cibles de la SPANB. C'est un bon exemple à suivre, lorsqu'on parle d'intégration sectorielle de la biodiversité. (...) qui pourra être une référence. »

Mme. Rantonirina Rakotoaridera, PFN CDB Madagascar



Au Viet Nam, le Département des Forêts, impliqué dans les ateliers de dialogue portant sur le développement d'un projet territorial de certification FSC dans la région de Hiep Duc, soutient la mise en œuvre d'une réglementation FSC à l'échelle nationale.

CARTOGRAPHIE DES PROJETS PILOTES

PAYS
RÉGION
FILIÈRE
BUDGET ESTIMÉ

GUYANA
PÊCHE (2 PROJETS)
179 K USS
167 K USS

TUNISIE
MOYENNE VALLÉE
DE LA MEDJERDA
AGRICULTURE
1.2 MC

SENEGAL
THIÈS
PÊCHE, MARAÎCHAGE,
MINES, PASTORALISME

GUINÉE
KINDIA
FORESTERIE, AGRICULTURE, MINES
4.7 MC

BENIN
PÔLE DE DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE 4 (PARAKOU)
FORESTERIE & AGRICULTURE
14.5 MC

CAMEROUN
MINTOM (TRIDOM)
FORESTERIE COMMUNAUTAIRE, CACAO
4.5 MC

GABON
MAKOKOU (TRIDOM)
MINES & ORPAILLAGE
2 MC

CONGO
SANGHA, ZONE ETIC
FORESTERIE & CACAO (PSE)
984 KC

ETHIOPIE
BALE ECO-REGION
AGRICULTURE, ÉLEVAGE
& ÉNERGIE BIOMASSE
18.9 MC

KENYA
COMTÉ DU SUD KAJIADO
MARAÎCHAGE, ÉNERGIE BIOMASSE
& ÉLEVAGE
2.8 MC

OUGANDA
MONT ELGON
ÉNERGIE BIOMASSE, FORESTERIE & AGRICULTURE
3.7 MC

MADAGASCAR
RÉGION DE MENABE
PÊCHE CREVETTIÈRE
13.7 MC

MOZAMBIQUE
(3 PROJETS) VALLÉE DU ZAMBÈZE
PÊCHE (CREVETTES & CRABE) | SOJA | SUCRE DE CANNE
6.5 MUSS | **8 MUSS** | **12 MUSS**

VIET NAM
(2 PROJETS)
DELTA DU MÉKONG
AQUACULTURE CREVETTIÈRE
392 K USS
CAL
FORESTERIE
4.3 MUSS

FIDJI
VANUA LEVU
AGRICULTURE (KAVA)
& AQUACULTURE
7.48 M USS

3 ANS DE PROJET

NOTRE MISSION :

Accompagner les gouvernements de 15 pays dans la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal

NOTRE SOLUTION :

Une méthode innovante d'intégration sectorielle de la biodiversité basée sur la science et le dialogue multi-acteurs, déclinée aux niveaux national et territorial

7 SECTEURS ÉCONOMIQUES D'ACTION

- Agriculture
- Foresterie
- Elevage pastoral
- Mines & carrières
- Pêche & aquaculture
- Énergie biomasse
- Banques

+900 PARTIES PRENANTES IMPLIQUÉES

- Points Focaux Nationaux de la Convention sur la Diversité Biologique
- Ministères de l'Environnement et ministères sectoriels
- Secteur privé
- Organisations de la société civile
- Communautés locales
- Peuples autochtones
- Secteur académique
- Médias





ambition pour la biodiversité

**BIODEV
2030**

France 



FINANCEMENT



EXPERTISE
FRANCE
GROUPE AFD

COORDINATION



MISE EN ŒUVRE

